

18 novembre 2022

Conseil canadien des normes
55, rue Metcalfe, bureau 600
Ottawa (Ontario) K1P 6L5
Canada

Objet : Demande de propositions (DP) n° 2022-17

Le présent document a pour but d'inviter les soumissionnaires à soumettre leur proposition au Conseil canadien des normes (CCN) pour le développement d'une stratégie d'accréditation et d'évaluation de la conformité.

Conformément à l'énoncé des travaux ci-joint (annexe B), le CCN attribuera au soumissionnaire retenu un contrat qui indiquera les prix et les conditions régissant l'élaboration de la norme susmentionnée.

Les propositions doivent parvenir au CCN avant **16 h, heure standard de l'est, le mardi 20 décembre, 2022**. Il incombe aux soumissionnaires de déposer leur proposition avant **la date et l'heure de clôture**. Les propositions reçues après 16 h seront refusées

LES PROPOSITIONS DOIVENT ÊTRE ENVOYÉES ÉLECTRONIQUEMENT À contrats@scc.ca avant la clôture de la période de soumission (y compris la proposition financière) et contenir :

1. PIÈCE JOINTE 1 – Proposition technique

NOTE : Aucune information financière ne doit être incluse dans la PIÈCE JOINTE 1.

2. PIÈCE JOINTE 2 – Proposition financière

Les propositions qui ne contiennent pas les documents exigés pourraient être jugées incomplètes et être rejetées.

Le CCN n'est pas tenu d'accepter la proposition la plus basse ni aucune des propositions reçues.

Les questions relatives au sens ou à l'intention du processus, ou encore les demandes de correction de toute ambiguïté, incohérence ou erreur apparente dans le document doivent être envoyées par écrit à l'adresse contrats@scc.ca avant 12 h (midi), heure standard de l'est, **le jeudi 8 décembre 2022**. Toutes les questions et réponses seront publiés sur le site web AchatsCanada.

Demande de propositions no 2022-17

Liste des documents

ANNEXE A : DEMANDE DE PROPOSITIONS – FORMULAIRE D'ACCEPTATION	3
ANNEXE B : ÉNONCÉ DES TRAVAUX	7
ANNEXE C : CRITÈRES D'ÉVALUATION	13
Partie A – Critères obligatoires	15
Partie B : Critères cotés	15
ANNEXE D : PROPOSITION FINANCIÈRE	20

**ANNEXE A : DEMANDE DE PROPOSITIONS –
FORMULAIRE D'ACCEPTATION**

Proposition soumise par

(nom de l'entreprise)

(adresse complète)

N° de TPS/TVH _____

N° de téléphone _____

N° de téléphone et adresse de la personne-ressource _____

1. Le soussigné (ci-après le « soumissionnaire ») propose par les présentes au Conseil canadien des normes (CCN) de fournir l'expertise, la supervision, le matériel, l'équipement et tous les autres à-côtés nécessaires pour effectuer, à l'entière satisfaction du CCN ou de son représentant autorisé, les travaux décrits dans l'énoncé des travaux ci-joint (annexe B).
2. Le soumissionnaire propose par les présentes d'exécuter et de mener à bonne fin les travaux conformément aux conditions (à l'endroit et de la manière prescrite) énoncées dans les documents suivants :
 - (i) l'annexe A ci-jointe et intitulée « Demande de propositions – Formulaire d'acceptation »;
 - (ii) l'annexe B ci-jointe et intitulée « Énoncé des travaux »;
 - (iii) l'annexe C ci-jointe et intitulée « Critères d'évaluation technique »;
 - (iv) l'annexe D ci-jointe et intitulée « Formulaire de proposition financière ».

3. Période visée pour la prestation des services

- (i) La date d'attribution du contrat est celle à laquelle le contrat est signé par le soumissionnaire et le CCN.
- (ii) La date de commencement des travaux est celle à laquelle le soumissionnaire et le CCN conviennent de commencer les travaux.
- (iii) Le soumissionnaire propose par la présente d'exécuter les travaux à partir de la date de début du service et de les achever conformément au calendrier figurant à l'annexe B.

4. Proposition financière

Le soumissionnaire propose par les présentes d'exécuter et de mener à bonne fin les travaux conformément aux données financières de l'annexe D – Formulaire de proposition financière de la DP n° 2022-17 du CCN, qui constituent la proposition financière intégrale.

5. Modifications facultatives

Si le CCN demande au soumissionnaire retenu d'apporter toute modification facultative ou des changements additionnels au processus, la rémunération de ces travaux supplémentaires sera basée sur les taux journaliers indiqués (voir l'annexe D de la DP n° 2022-17 du CCN).

L'autorisation de procéder à tout travail supplémentaire sera donnée par modification du contrat, conformément à la proposition établie.

6. Années facultatives

Le CCN peut, à sa discrétion, prolonger la durée du marché par une modification officielle du contrat.

7. Taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et taxe de vente harmonisée (TVH)

Les tarifs et les taux indiqués dans la proposition du soumissionnaire ne doivent pas inclure de taxe.

8. Calendrier des paiements

Après avoir accepté l'offre du soumissionnaire, le CCN se réserve le droit de négocier un calendrier des paiements acceptable avant d'attribuer ou de modifier tout contrat.

9. Lois applicables

Tout contrat attribué par le CCN par suite de la présente DP n° 2022-17 est régi et interprété selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, au Canada.

10. Période de validité

Le soumissionnaire convient que sa proposition demeurera ferme pendant une période de 90 jours civils après **la date et l'heure de clôture**.

Signatures

Le soumissionnaire soumet la présente offre conformément aux exigences énoncées dans les documents constituant la DP.

SIGNÉ le _____ jour de _____ 2022

Par _____
NOM DE L'ENTREPRISE

Par _____
(signataire autorisé et titre)

ANNEXE B : ÉNONCÉ DES TRAVAUX

ANNEXE B : ÉNONCÉ DES TRAVAUX

Projet	Le Conseil canadien des normes (CCN) attribuera un (1) contrat à un soumissionnaire pour qu'il assure la planification et la facilitation d'une stratégie.
Date de soumission au CCN	Le vendredi 18 novembre 2022
Date de réponse au soumissionnaire	Le mardi 20 décembre 2022
Contexte	<p>La pandémie de COVID-19 a eu d'importantes répercussions négatives sur la santé et le bien-être de la population canadienne, et depuis le début, on remarque une augmentation des cas de stress, de troubles anxieux ou dépressifs et de consommation de substances. Ces temps difficiles ont mis en évidence la nécessité de combler les lacunes qui perdurent dans les services en santé mentale et en consommation de substances au pays.</p> <p>En mars 2022, le gouvernement du Canada (lien externe) a annoncé qu'il travaillerait étroitement avec le CCN, ainsi qu'avec des parties intéressées et des partenaires, à l'élaboration de normes nationales sur les services en santé mentale et en consommation de substances. Fondées sur des données probantes, ces normes serviront de cadre à une prestation de services sur laquelle la population canadienne pourra compter, peu importe la ville ou le point de service.</p> <p>C'est pourquoi le CCN a lancé le Collectif national de normalisation en santé mentale et santé liée à la consommation de substances (le Collectif), qui fait appel à un large éventail de parties intéressées pour guider le travail sur ces normes et celles à venir. Il s'agira notamment de personnes représentant les provinces et les territoires, de partenaires autochtones, d'organismes de santé et de personnes ayant une expérience passée ou présente.</p> <p>Le Collectif donnera son avis sur la portée et les énoncés des travaux détaillés des livrables, avant que le CCN ne confie leur élaboration à des organismes d'élaboration de normes. Il identifiera également les parties intéressées et les spécialistes techniques qui pourront appuyer le processus de normalisation.</p> <p>À court terme, ce processus mènera à la création de six livrables normatifs nationaux intégrés, à l'évaluation des besoins et possibilités en matière de programmes d'évaluation de la conformité et d'accréditation connexes visant à contrôler la mise en œuvre des livrables et à la rédaction d'une feuille de route nationale sur la normalisation en santé mentale et santé liée à la consommation de substances.</p> <p>Voici les six axes d'intervention dans trois domaines prioritaires du Collectif jusqu'en mars 2023 :</p> <ol style="list-style-type: none">1. <u>Intégration aux services de santé primaires</u><ul style="list-style-type: none">○ 1a) Intégration de services liés à la santé mentale et à la consommation de substances en milieu de soins primaires○ 1b) Applications numériques sur la santé mentale et la consommation de substances2. <u>Enfants et jeunes</u>

- 2a) Accès à des services communautaires intégrés pour les jeunes

3. Personnes ayant des besoins complexes

- Services intégrés pour les personnes ayant des besoins complexes
- Centres de traitement des dépendances
- Intervenantes et intervenants en consommation de substances

Les travaux à venir tabletront sur la feuille de route de normalisation dans le but d'améliorer davantage la prestation de services et les traitements en santé mentale et consommation de substances grâce aux normes.

La version préliminaire de la feuille de route devrait être prête d'ici la fin du printemps pour publication finale au printemps 2023.

Ainsi, au nom du Collectif, le CCN élaborera une stratégie d'évaluation de la conformité guidée et ciblée afin d'évaluer les besoins et possibilités en matière de programmes d'évaluation de la conformité et [d'accréditation](#) connexes. La stratégie d'évaluation de la conformité permettra d'atteindre l'objectif ultime qui consiste à créer une marque et à mettre en confiance le public et les parties intéressées concernant la normalisation en santé mentale et santé liée à la consommation de substances.

Un rapport final fera état des grandes leçons et réflexions à tirer de la stratégie, dans le contexte plus large de la feuille de route, et orientera la rédaction de la feuille de route du Collectif.

Ainsi, le CCN est à la recherche d'un fournisseur pour diriger l'élaboration d'une stratégie d'évaluation de la conformité. Le fournisseur retenu devra élaborer la majorité de la stratégie, sous la direction et la supervision du CCN.

<p>Portée</p>	<p>Le fournisseur se concentrera sur les principales activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la conception de la stratégie, y compris la détermination des publics cibles et l'élaboration de questions et de documents de soutien qui seront utilisés dans le cadre de la stratégie. • Dialoguer avec les principales parties intéressées dans le cadre de discussions structurées au moyen de la facilitation de la stratégie à l'échelle du pays. • Préparer un rapport sommaire global décrivant les principaux commentaires recueillis pendant la période de mobilisation. <p>Voici une description détaillée des tâches du fournisseur, de même que des livrables connexes attendus :</p> <p>Activité 0 : Lancement du projet Lors du lancement de projet, le fournisseur doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • rencontrer le CCN pour revoir les objectifs du projet; • élaborer un plan de travail détaillé du projet aux fins d'examen par le CCN; • élaborer un budget de projet détaillé, y compris les dates des étapes majeures pour la facturation aux fins d'examen par le CCN. <p><i>Livable(s)</i> Les résultats attendus de l'activité 0 sont un plan de travail détaillé et un budget de projet.</p> <p>Activité 1 : Conception de la stratégie En collaboration avec le CCN, le fournisseur doit recommander une méthode particulière pour la stratégie en fonction des besoins du projet et préparer tous les documents connexes qui permettront d'appuyer la forme retenue pour la stratégie.</p> <p><i>Tâche 1 : Concevoir la stratégie</i> En collaboration avec le CCN, le fournisseur doit élaborer une stratégie qui contribuera à assurer la conformité en ce qui concerne les besoins de la population canadienne et les priorités futures du Collectif. Le fournisseur doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • déterminer, de concert avec le CCN, les principaux objectifs de la stratégie; • concevoir une approche répondant aux besoins du CCN et fondée sur des méthodologies de stratégie éprouvées, et élaborer un plan de travail raisonnable et souple qui permettra de répondre aux exigences du CCN dans les délais convenus; • préparer et produire des plans « prêts à l'emploi » qui serviront à faciliter la stratégie; • assurer la révision et la traduction professionnelles des documents dans les deux langues officielles (le français et l'anglais), le cas échéant. <p><i>Livable(s)</i> Les résultats attendus de l'activité 1 sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une liste des domaines prioritaires pour la stratégie; • un plan d'élaboration de la stratégie. <p>Activité 2 : Élaboration de la stratégie Le fournisseur doit planifier et élaborer la stratégie. À cette fin, le fournisseur doit</p>
----------------------	--

effectuer ce qui suit :

Tâche 1 : Gérer la logistique de la stratégie

Le fournisseur doit gérer tout le processus de la stratégie. À cette fin, le fournisseur doit effectuer ce qui suit :

- préparer, imprimer et distribuer le matériel de la stratégie;
- présenter une méthode claire et raisonnable pour le recrutement de personnes participantes appropriées pour la stratégie.

Remarque : Le budget pour chaque élément de la stratégie doit être approuvé par le CCN avant la signature de tout contrat. Les frais associés à la stratégie, de même qu'aux déplacements et à l'hébergement, seront remboursés par le CCN sur présentation des factures.

Tâche 2 : Élaborer la stratégie

Le fournisseur doit effectuer ce qui suit :

- Préparer les discussions à l'appui de la stratégie pour le Collectif. Les discussions pourront porter entre autres sur :
 - la portée du programme d'évaluation de la conformité et d'accréditation en santé mentale et santé liée à la consommation de substances;
 - les aspects sur lesquels l'évaluation de la conformité du Collectif devrait être axée;
 - les grandes priorités quant à la santé mentale, la consommation de substances et la normalisation;
 - la meilleure façon de favoriser l'utilisation des produits élaborés dans le cadre de l'initiative.

Tâche 3 : Préparer un sommaire de la stratégie

À la suite de l'élaboration de la stratégie, le fournisseur doit préparer un bref rapport sommaire (de trois à cinq pages) présentant :

- les coûts finaux de la stratégie;
- les principaux commentaires recueillis dans le cadre de la stratégie, y compris sur les secteurs névralgiques où il serait utile de disposer de normes ou de directives supplémentaires.

Livrable(s)

Le résultat attendu de l'activité 2 est :

- le rapport sommaire sur la stratégie.

Activité 3 : Analyse et recommandations

À la lumière de la recherche et des extraits des activités tout au long du processus d'élaboration de la stratégie, le fournisseur doit élaborer un rapport sommaire (15 à 30 pages) faisant état :

- du nombre de personnes qui y ont participé, ainsi que de leurs caractéristiques (p. ex. région géographique, titre, organisme);
- des secteurs névralgiques nécessitant davantage de directives normalisées;
- de recommandations et de priorités pour l'élaboration de nouvelles

	<p>normes;</p> <ul style="list-style-type: none"> • des commentaires recueillis tout au long du processus d'élaboration de la stratégie. <p><i>Livrable(s)</i></p> <p>Les résultats attendus de l'activité 3 consistent en un rapport exhaustif énonçant les principaux commentaires recueillis tout au long de la stratégie. Le rapport servira à alimenter un rapport final qu'annexera le CCN aux travaux du Collectif.</p>
--	---

<p>Exigences de soumission</p>	<p>Exigences de soumission</p> <p>Les soumissionnaires doivent préparer une proposition conforme aux exigences de la demande de propositions. Elle doit être présentée en deux parties : a) proposition technique; b) proposition financière.</p> <p>Proposition technique</p> <p>La proposition technique ne doit pas dépasser 20 pages (à l'exclusion des annexes). Les renseignements suivants doivent être inclus dans la proposition et seront examinés pendant le processus d'évaluation des soumissions.</p> <p><i>Équipe de projet et organisation</i> : Cette section doit montrer les connaissances, l'expérience et les qualifications pertinentes de l'équipe de projet et de l'organisation. Elle doit contenir une description de l'équipe de projet et de la structure de l'organisation. Un sommaire des curriculum vitae doit être placé en annexe (exclu du maximum de 20 pages).</p> <p><i>Méthodologie et plan de travail</i> : Cette section doit présenter la méthodologie détaillée et les ressources prévues pour l'exécution de tous les aspects du projet, conformément à l'énoncé des travaux.</p> <p>Par ailleurs, cette section doit décrire les principales tâches, les jalons, ainsi que l'échéancier du projet. Le soumissionnaire doit préciser dans l'échéancier les éléments qui devront être confirmés ou validés par la chargée ou le chargé de projet. Après étude des besoins et des objectifs liés au projet et de la démarche globale proposée, le soumissionnaire doit également fournir une description des principaux risques et difficultés qu'il entrevoit, et présenter des solutions et des stratégies pour y remédier.</p> <p>Proposition financière</p> <p>La proposition financière doit comprendre une ventilation des coûts du projet, dont les coûts de main-d'œuvre et les autres coûts prévus. L'échéancier de paiement doit être placé à la suite de l'échéancier des livrables.</p>
---------------------------------------	---

ANNEXE C : CRITÈRES D'ÉVALUATION

ANNEXE C : CRITÈRES D'ÉVALUATION

Généralités

Un comité d'évaluation technique composé d'au moins trois (3) personnes représentant le CCN ou nommées par celui-ci sera chargé d'évaluer les propositions soumises en réponse à la demande de propositions n° 2022-17. Le comité sera dissous une fois qu'il aura choisi le soumissionnaire à qui le CCN octroiera le contrat du projet.

Les propositions seront évaluées selon les critères décrits et l'énoncé des travaux. Les soumissionnaires sont invités à traiter ces critères suffisamment en détail dans leur proposition pour permettre une évaluation complète. Il incombe aux soumissionnaires de démontrer qu'elles ou ils répondent aux exigences de la demande de propositions.

Les soumissionnaires sont avisés que pour démontrer leur expérience, elles ou ils doivent décrire où et comment elle a été acquise. Il ne faut pas tenir pour acquis que le comité d'évaluation connaît l'expérience et les compétences des soumissionnaires ou des ressources proposées. Par conséquent, toute expérience pertinente doit être démontrée dans la proposition technique écrite des soumissionnaires, qui ne doit pas dépasser 20 pages (sans les annexes).

Processus d'évaluation

Étape 1 – Évaluation selon les critères obligatoires

Toutes les propositions feront l'objet d'une évaluation qui déterminera si elles répondent aux critères obligatoires énoncés dans la *partie A, Critères obligatoires*, de l'*annexe C, Critères de l'évaluation technique*. Seules les propositions répondant à TOUS les critères obligatoires seront retenues.

Étape 2 – Évaluation selon les critères cotés

Toutes les propositions retenues à l'étape 1 seront évaluées et cotées en fonction des critères énoncés dans la *partie B, Critères cotés*, de l'*annexe C, Critères d'évaluation technique*. L'évaluation déterminera la note technique des soumissionnaires. Les propositions dont la note aura atteint ou dépassé le seuil d'admissibilité passeront à l'étape 3.

Étape 3 – Évaluation de la proposition financière

Seules les propositions répondant à tous les critères techniques des étapes 1 et 2 passeront à l'étape 3.

Les soumissionnaires doivent indiquer un prix pour chaque élément énuméré dans le formulaire de l'*annexe D, Formulaire de proposition financière*. Les plages de prix (p. ex. : « de 10 \$ à 13 \$ ») ne sont pas acceptées.

Étape 4 – Méthode de sélection

Le soumissionnaire ayant obtenu la note totale (technique et financière) la plus élevée sera sélectionné. La note technique compte pour 70 % de la note totale, et la note financière, pour 30 %.

La note technique de chaque proposition sera calculée comme suit : le nombre de points obtenus divisé par le total possible de points, multiplié par 0,7. La note financière sera déterminée comme suit : calcul au prorata du prix le plus bas évalué, puis multiplication du résultat par 0,3. En cas d'égalité entre plusieurs propositions, c'est celle qui aura obtenu la note technique la plus élevée qui sera sélectionnée.

ANNEXE C : CRITÈRES DE L'ÉVALUATION TECHNIQUE

Partie A – Critères obligatoires

Les propositions feront l'objet d'une évaluation qui déterminera si elles respectent les critères obligatoires suivants.

Élément	Critère obligatoire	Conforme (oui ou non)
O1	<p>Le soumissionnaire doit fournir, pour chaque ressource proposée, un curriculum vitæ détaillé, précisant notamment les antécédents professionnels liés à la gestion de stratégies, soit l'expérience en conception, élaboration, administration, logistique et facilitation d'une stratégie à l'échelle du Canada.</p> <p>Le soumissionnaire peut également proposer d'autres ressources, mais leur rôle doit être clairement décrit dans la proposition technique, et elles doivent être prises en compte dans la proposition financière.</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
O2	<p>Le soumissionnaire doit attester par écrit qu'il peut fournir les services dans les deux langues officielles, conformément à la <i>Loi sur les langues officielles</i>.</p> <p>Remarque : Les personnes participantes doivent pouvoir parler dans la langue de leur choix, et les ressources proposées doivent, au besoin, être en mesure de présenter dans l'autre langue un résumé de leurs commentaires au groupe.</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
O3	Le soumissionnaire doit attester par écrit qu'il pourra réaliser les tâches présentées dans l'énoncé des travaux avant le 1 ^{er} février 2023.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
O4	La proposition technique ne doit pas dépasser 20 pages (annexes exclues).	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Partie B : Critères cotés

La proposition doit donner une description détaillée de la démarche, de la méthodologie et du plan de travail expliquant la façon dont le soumissionnaire réalisera le projet et atteindra les objectifs donnés. Chaque proposition sera évaluée selon les critères cotés dans les trois (3) catégories suivantes. La proposition doit offrir une réponse pour chaque critère.

Catégorie	Points max.
C1 : Expérience de l'équipe de projet en organisation et en élaboration de stratégies.	60
C2 : Méthodologie et plan de travail	25
C3 : Qualité de la proposition	5
Total possible de points	90

La proposition doit obtenir au moins 63 points sur 90 (70 %) pour passer à l'évaluation financière.

C1 : Expérience de l'équipe de projet en organisation et en élaboration de stratégies

Le soumissionnaire doit fournir des exemples montrant dans quelle mesure il répond à chaque critère. Il peut donner le même exemple pour plusieurs critères, mais il devra l'adapter au contexte afin de mettre en évidence les éléments pertinents. Le barème de notation des critères est présenté dans le tableau suivant. Par « récent », on entend « dans les trois dernières années ».

Élément	Critère coté	Points max.
C1A Le soumissionnaire doit fournir trois (3) exemples de projets qui démontrent l'expérience des ressources proposées en administration de stratégies avec plusieurs groupes d'intervenantes et d'intervenants.	Pour chaque exemple, les points sont attribués comme suit : <ul style="list-style-type: none">- Jusqu'à 3 points si l'exemple est semblable dans une certaine mesure sur un ou plusieurs des plans suivants : taille, nombre, portée, complexité, pertinence et type de personnes participantes.- Jusqu'à 5 points si l'exemple est très semblable sur un ou plusieurs des plans suivants : taille, nombre, portée, complexité, pertinence et type de personnes participantes.	15
C1B Le soumissionnaire doit fournir un (1) exemple de projet qui démontre l'expérience des ressources proposées en élaboration de stratégies sur un sujet en rapport avec la santé mentale et la consommation de substances.	Pour chaque exemple, les points sont attribués comme suit : <ul style="list-style-type: none">- Jusqu'à 3 points si l'exemple est lié dans une certaine mesure à l'élaboration de stratégies sur des sujets en rapport avec la santé mentale et à la consommation de substances.- Jusqu'à 5 points si l'exemple est clairement lié à l'élaboration de stratégies sur des sujets en rapport avec la santé mentale et à la consommation de substances, dans une optique décisionnelle.	5
C1C Le soumissionnaire doit fournir trois (3) exemples récents qui démontrent l'expérience des ressources proposées en synthèse de données recueillies dans le cadre d'une stratégie facilitée.	L'exemple doit indiquer a) le nombre et le type de parties intéressées ayant participé à la stratégie, et b) l'utilité des données pour la cliente ou le client et la méthode utilisée pour les synthétiser. Les points sont attribués comme suit : <ul style="list-style-type: none">- Jusqu'à 3 points si l'exemple démontre l'expérience de la ressource proposée en synthèse de données recueillies dans le cadre d'une ou de plusieurs stratégies.- Jusqu'à 5 points si l'exemple démontre l'expérience de la ressource proposée en production de rapports synthèses sur les données recueillies dans le cadre d'une stratégie à des fins de planification stratégique et opérationnelle.	15

<p>C1D</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir deux (2) exemples récents qui démontrent l'expérience des ressources proposées en gestion de la logistique pour des stratégies ou d'autres projets semblables.</p>	<p>Pour chaque exemple, les points sont attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à 3 points si l'exemple est semblable dans une certaine mesure aux exigences figurant dans l'énoncé des travaux sur un ou plusieurs des plans suivants : taille, nombre, portée, complexité, pertinence et type de personnes participantes. - Jusqu'à 5 points par projet si l'exemple est très semblable aux exigences figurant dans l'énoncé des travaux sur un ou plusieurs des plans suivants : taille, nombre, portée, complexité, pertinence et type de personnes participantes. 	<p>10</p>
<p>C1E</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir deux (2) exemples récents qui démontrent l'expérience de l'équipe de projet en conception de documents relatifs à une stratégie dans les deux langues officielles (c.-à.-d. en français et en anglais).</p>	<p>Les points sont attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à 3 points si l'exemple démontre dans une certaine mesure la contribution de la ou du soumissionnaire à l'élaboration de documents relatifs à une stratégie en français et en anglais. - Jusqu'à 5 points si l'exemple démontre clairement la contribution de la ou du soumissionnaire à l'élaboration de documents relatifs à une stratégie en français et en anglais. 	<p>10</p>
<p>C1F</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un (1) exemple qui démontre l'expérience de l'équipe de projet en matière de soutien ou de direction de la conception de stratégies de complexité semblable. L'exemple doit indiquer les éléments pris en compte dans la conception de la stratégie (p. ex. méthodologies, pratiques en matière de facilitation, participation des parties intéressées ou de la cliente ou du client).</p>	<p>Les points sont attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à 3 points si l'exemple démontre dans une certaine mesure le soutien ou la direction offerts par le soumissionnaire en ce qui concerne la conception d'une stratégie semblable, en taille, en portée ou en complexité, aux stratégies décrites dans l'énoncé des travaux. La méthodologie et les facteurs pris en compte dans la conception de la stratégie sont décrits, mais il manque certaines précisions ou l'explication est incomplète. - Jusqu'à 5 points si l'exemple démontre clairement le soutien ou la direction offerts par le soumissionnaire en ce qui concerne la conception d'une stratégie semblable, en taille, en portée ou en complexité, aux stratégies décrites dans l'énoncé des travaux. La méthodologie et les facteurs pris en compte dans la conception de la stratégie sont clairement expliqués. 	<p>5</p>

C2 : Méthodologie et plan de travail

Le soumissionnaire doit fournir une description complète de la démarche et de la méthodologie proposées. Le barème de notation de chaque critère est présenté dans le tableau ci-dessous.

Élément	Critère coté	Points max.
C2A Le soumissionnaire doit présenter une méthodologie détaillée et les ressources prévues pour l'exécution de tous les aspects du projet.	Les points sont attribués comme suit : <ul style="list-style-type: none">- Jusqu'à 3 points si la méthodologie est décrite de manière incomplète, si elle manque de précisions ou si elle n'est pas réaliste ou réalisable sur le plan technique.- Jusqu'à 6 points si la méthodologie est décrite suffisamment en détail, notamment en précisant les étapes pour chaque livrable de l'énoncé des travaux, mais qu'il manque tout de même quelques précisions.- Jusqu'à 10 points si la méthodologie est décrite suffisamment en détail, notamment en précisant les étapes pour chaque livrable de l'énoncé des travaux; la démarche et la méthodologie sont complètes, réalistes, réalisables sur le plan technique et adaptées aux résultats attendus de la consultation publique.	10
C2B Le soumissionnaire doit établir un plan de travail clair pour atteindre les objectifs du projet. Le plan de travail doit au minimum indiquer les buts et objectifs du projet, tels que les interprète le soumissionnaire, les ressources qui seront utilisées, les contraintes et l'échéancier du projet (possibilité d'ajouter un diagramme, comme un diagramme de Gantt, mais celui-ci doit être lisible).	Les points sont attribués comme suit : <ul style="list-style-type: none">- Jusqu'à 4 points si le plan de travail répond à certains objectifs du projet et à certains éléments du chemin critique, explique le raisonnement qui sous-tend l'échéancier et présente un survol des ressources qui seront utilisées.- Jusqu'à 7 points si le plan de travail répond à la plupart des objectifs du projet et des éléments du chemin critique, explique le raisonnement qui sous-tend l'échéancier, et présente les ressources qui seront utilisées et certaines des principales hypothèses sous-jacentes.- Jusqu'à 10 points si le plan de travail répond à tous les objectifs du projet et éléments du chemin critique, explique en détail le raisonnement qui sous-tend l'échéancier, et présente les ressources qui seront utilisées et toutes les principales hypothèses sous-jacentes. L'échéancier indique aussi quelles activités nécessiteront le soutien ou l'approbation du CCN.	10

<p>C2C</p> <p>Le soumissionnaire doit présenter une stratégie d'atténuation des risques claire.</p>	<p>Les points sont attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à 3 points si les obstacles potentiels à la qualité ou à la réalisation du projet et les mesures d'atténuation correspondantes sont indiqués, mais non clairement décrits. - Jusqu'à 5 points si les obstacles potentiels à la qualité ou à la réalisation du projet et les mesures d'atténuation correspondantes sont clairement décrits et que la stratégie est réaliste et fait état d'une bonne compréhension du projet. 	<p>5</p>
--	---	-----------------

C3 : Qualité de la proposition

Le comité d'évaluation technique jugera de la qualité de la proposition sur les plans de l'organisation, de la clarté et de l'exhaustivité du contenu. Le soumissionnaire doit veiller à ce que le contenu de sa proposition soit correctement mis en forme, organisé et rédigé, de sorte que la personne chargée de l'évaluation puisse facilement repérer chacun des éléments répondant aux critères obligatoires et cotés.

Élément	Critère coté	Points max.
<p>C3A</p> <p>Le soumissionnaire doit rédiger sa proposition de manière claire, concise et professionnelle.</p>	<p>Les points sont attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à 1 point si la proposition est mal organisée et difficile à lire, et contient beaucoup de fautes d'orthographe. - Jusqu'à 3 points si la proposition est bien organisée dans l'ensemble, mais quelque peu difficile à lire, et contient plusieurs fautes d'orthographe. - Jusqu'à 5 points si la proposition est très bien organisée, concise et clairement rédigée, et contient très peu de fautes d'orthographe, voire aucune. 	<p>5</p>

ANNEXE D : PROPOSITION FINANCIÈRE

ANNEXE D : PROPOSITION FINANCIÈRE

Veillez remplir le formulaire de proposition financière ci-dessous et le soumettre en tant que **PIÈCE JOINTE 2 – Proposition financière**.

Notes

La proposition financière doit indiquer les coûts associés au niveau d'effort déployé par l'équipe de projet et les coûts directs associés aux séances de consultation publique. Ces coûts directs seront évalués et approuvés par le CCN avant chaque séance.

Les frais de déplacement et d'hébergement pour la personne responsable de l'animation et toute autre ressource seront remboursés sur présentation des factures après l'approbation du CCN. Il n'est pas nécessaire d'inclure une estimation de ces coûts dans la proposition financière.

Tous les chiffres mentionnés doivent être en dollars canadiens, avant taxes.

Livrable décrit dans l'énoncé des travaux	Niveau d'effort (en jours) de l'animation	Niveau d'effort (en jours) des autres ressources proposées*	Coût
Activité 0 : Lancement du projet			
Activité 1 : Conception de la stratégie			
Activité 2 : Élaboration de la stratégie			
Activité 3 : Analyse et recommandations			
Autres coûts**	Coûts additionnels 1		
	Coûts additionnels 2		
	Coûts additionnels 3		
	Coûts additionnels 4		
Total			

* Des ressources proposées (autres que les responsables de l'animation) peuvent être ajoutées, mais doivent être indiquées.

** Veuillez décrire tous les coûts additionnels prévus, non liés au personnel (p. ex. : les impressions). Ajoutez des lignes au besoin.